Le lundi 27 janvier 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7 Votants : 7 Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Isabelle LAMOUR, Delphine GUIDAL, Yohan BELLÉGUIC et Robert ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mikaël LE MENE

00.01. 25 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

01.01.25 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2024

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative du Budget Primitif 2024 pour approvisionnement insuffisant du compte 6558.

Mr le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir des crédits au compte 6558 et de réduire des crédits au compte 611 pour un montant de 1 500 € :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget de l'exercice 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap 11	c/611	Contrat de prestations de service	- 1500€		
Chap 65	c/6558	Autres contributions obligatoires	1 500 €		

02.01.25 SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Suite à la tragédie que traverse Mayotte, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € qui sera versée à une association humanitaire.

03.01.25 MOTION RELATIVE À LA PROTECTION DES ÉLUS LOCAUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Le Conseil municipal,

Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

Demande que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

Demande que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

Demande que les sanctions soient proportionnées, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

Confie au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale.

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents

04 01.25 RÉGULARISATION DU CHEMIN DE KERSABIEC

Mr le Maire concerné par cette question se retire de la salle.

La création d'un chemin de randonnée à Kersabiec dans les années 1990 avait entrainé des échanges de parcelles entre la commune et la famille Tréguer non régularisés à ce jour.

Dans le cadre d'une vente de terres agricoles à Kersabiec, il est opportun de régulariser au cadastre ce chemin. Pour se faire la commune cède 634 m² en échange de 254 m² à la famille TREGUER qui propose d'acheter les 380 m² restants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et décide de fixer le prix de la parcelle à 190 € soit 0,50 €/m².

05.01.25 POINT SUR LA RÉNOVATION DE TI BRAS

Le résultat de l'Appel d'Offre sera connu vendredi 31 janvier, le retard est dû à la relance de 2 lots.

06.01.25 LOTISSEMENT PARK GLAS

Dans le cadre des travaux du lotissement de Park Glas, Mr le Maire propose à l'assemblée d'enfouir la ligne téléphonique qui longe la route de Cabalan pour alimenter le quartier de Cabalan.

La Société INEO propose un devis de 15 487,85 € HT pour une partie de ces travaux, au niveau du lotissement. Il est possible d'obtenir une aide financière de 30 % du montant des travaux par la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte de réaliser les travaux d'enfouissement de réseau sur la totalité de la voie communale dite de Cabalan,
- autorise le Maire à signer les devis, de nouveaux devis seront demandés pour couvrir toute la zone,
- sollicite la Communauté de Communes du Pays d'Iroise à une aide financière pour enfouissement de réseau.

7.01.25 RECRUTEMENT À VENIR

Recrutement à prévoir à l'automne prochain avant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 01/04/2026. Le CDG 29 sera contacté pour accompagner la collectivité dans cette démarche.

QUESTIONS DIVERSES

CONSEILLER NUMÉRIQUE: le poste est partagé entre 5 communes, vu l'incertitude sur la pérennité du financement du poste de la conseillère numérique par

l'État, la commune de Milizac propose une facturation trimestrielle des participations de chaque commune puis régulation s'il y a lieu en fin de période. Coût pour la commune :

période	Coût estimé	annuel	Etat	Part Tréouergat (3,39 %)
Du 01/09/2024 au 31/08/2025	36 160 €		17 500 €	633 €
Du 01/09/2025 au 31/08/2026	37 968 €		4 167 €	1 147 €
Du 01/09/2026 au 31/08/2027	39 866 €		Inconnu à ce jour	1 353 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

LOCATION SALLE POLYVALENTE: suite à un sinistre à la salle Toul an Dour à Guipronvel, le conseil accepte la location de la salle polyvalente de Tréouergat, selon ses disponibilités, aux personnes ayant réservé la salle de Guipronvel entre février et mai 2025, le temps des travaux, au tarif de 350 € / jour.

PLAQUE PATRIMOINE : une plaque émaillée d'interprétation du patrimoine a été réalisée et installée devant la mairie par la communauté de communes, l'inauguration aura lieu courant mars.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES: des visites sont prévues chez la doyenne de la commune et à la maison de retraite courant février.

TRAVAUX DE VOIRIE : le Conseil demande que des travaux d'arasement et de curage de fossés ou de lamier soient réalisés dans différents lieux de la commune :

- en sortie Bourg direction Guipronvel
- route de Kergoff
- chemin de Kereol
- chemin de St Hervé vers Kerbriec

Des devis seront demandés.

Reun TRÉGUER	André KERMARREC	Myriam GUÉNEUGUÈS	Mikaël LE MÈNE
Sylvain KERMARREC	Delphine GUIDAL Absente	BELLEGUIC Yohan Absent excusé	Jean-Michel L'HOSTIS
Robert ROUSSEAU Absent	Fabienne MORVAN	Isabelle LAMOUR Absente excusée	